SCHEMA EXPLICATIF DES CESSIONS

DETAIL 01 - 1/10 RUE NOTRE DAME

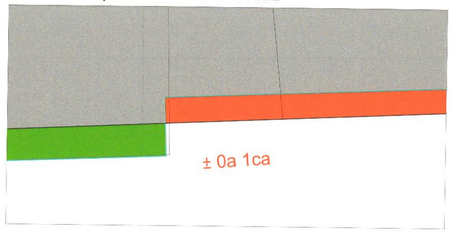

DETAIL 02 - 1/10 RUE ALDRINGEN

DETAIL 03 - 1/10 RUE NOTRE DAME / RUE ALDRINGEN

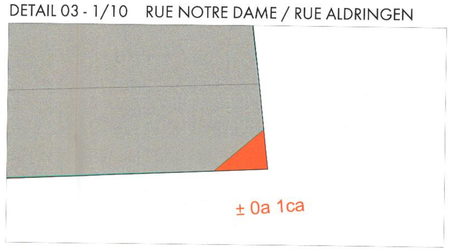

SCHEMA EXPLICATIF LOT PROJETE ET PARCELLES CADASTRALES EXISTANTES

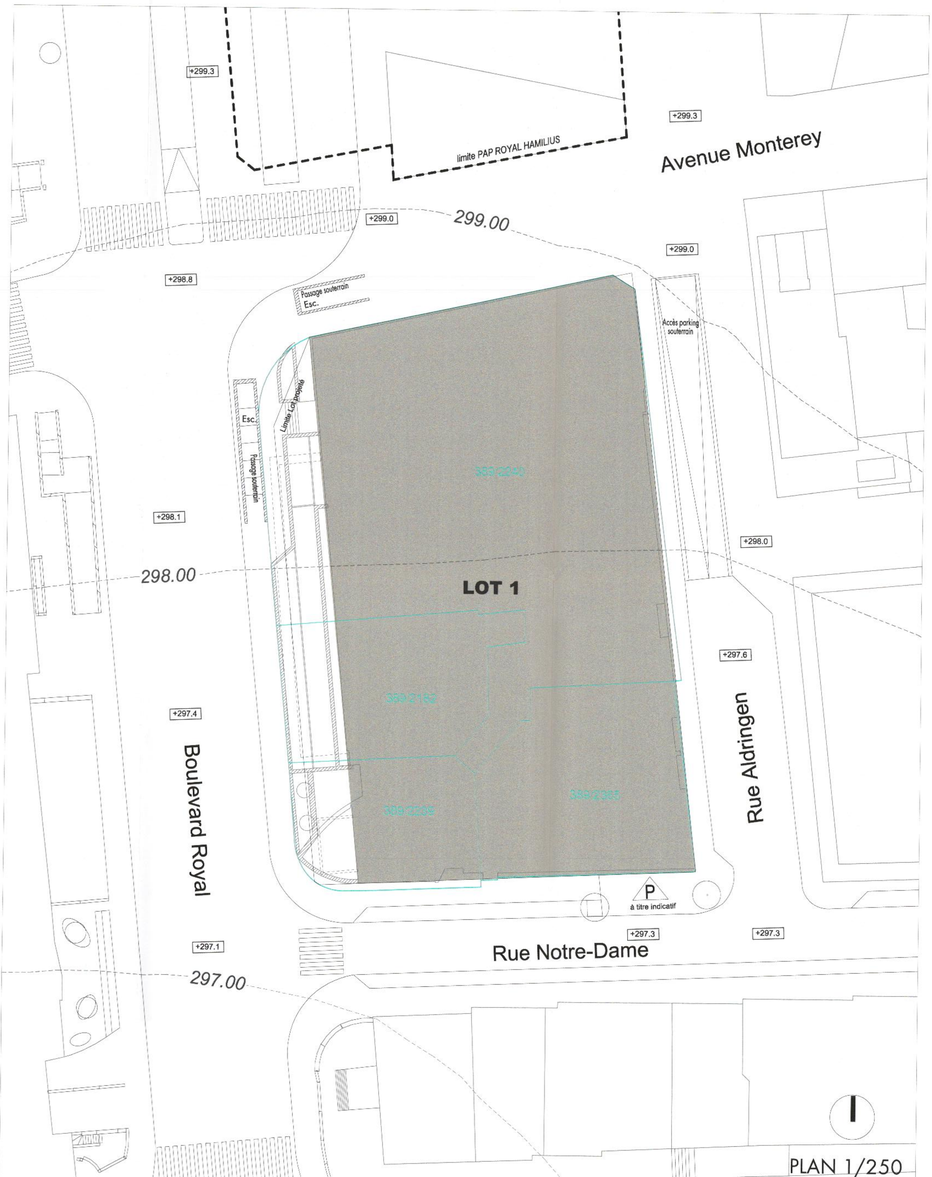

LEGENDE

LOT - ILOT

surface du lot / ilot (ares)	
surface d'emprise du lot (m²) MIN	surface d'emprise au sol (m²) MAX
surface du stationnement au sol (m²) MAX	type, disposition et nombre de constructions
type de toiture	hauteur des constructions (m)
surface constructible brute (m²) MIN	surface constructible brute (m²) MAX
type et nombre de logement MIN	type et nombre de logement MAX
nombre de niveaux MIN	nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III,... nombre de niveaux pleins
- +1,2... R nombre d'étages en retrait
- +1,2... C nombre de niveaux sous combles
- +1,2... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- ho-x hauteur maximale à la corniche
- ha-x hauteur maximale à l'acrotère
- hf-x hauteur maximale à la faîte

Type et disposition et nombre des constructions
- cc constructions en ordre contigu
- cnc constructions en ordre non contigu
- x-mi maison isolée
- x-mj maison jumelée
- x-mb maison en bande

Type et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures
- tp toiture plate
- tb(0%-≤%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/ilots
- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x % Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x %, y % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x % Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- Evp espace vert privé
- Evpu espace vert public
- Aju aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et muret
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- zone d'entrée piétonne
- possibilité d'accès parking souterrain
- P parking souterrain
- limite de surfaces constructibles pour l'étage en retrait
- limite bâtiments/aménagements à démolir
- délimitation du PAP ROYAL HAMILIUS
- limite cadastrale existante
- réseau chauffage urbain
- zone pyjama
- bâtiments / aménagements hors-sol à démolir Construction B - 1ère phase
- aménagements sous-sol à démolir Construction B - 1ère phase
- bâtiments / aménagements hors-sol à démolir Construction A - phase ultérieure
- aménagements sous-sol à démolir Construction A - phase ultérieure

MODIFICATION	REV.	DATE

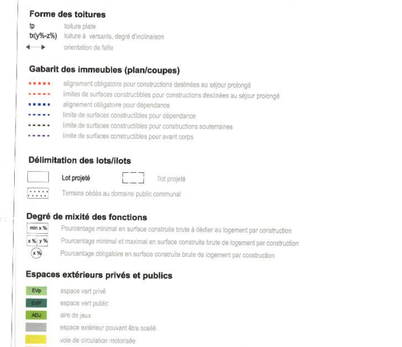

appartient à la délibération du conseil communal du 13 juillet 2015 référence n° 82A/2014/8

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

MAITRE DE L'OUVRAGE:
SOCIETE IMMOBILIERE DE MONTEREY S.A.
TECHNOCONSULT IMMOBILIERE S.A.

PROJET:
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « ZENIT »

TITRE:
PARTIE GRAPHIQUE _ Schémas explicatifs des cessions

jim clemes

PLAN N°: 1754-03_01-PAP-150407_CS
AXE:
REV N°:
DATE: